



CONSEIL MUNICIPAL
CE 13 janvier 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 13 janvier 2015 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Conseiller no.1
M. Sylvain Audet Conseiller no.2
M. Richard Thiboutot Conseiller no.4
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absents : M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.447-2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet
Mardi le 13 janvier 2015 à 19 h 00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Séance régulière du 2 décembre 2014
- 3.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2014

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Population Abitibi-Ouest
- 4.2 MAMOT : règlement 09-2014
- 4.3 MMQ ristourne
- 4.4 MRC : Entrée en vigueur du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

- 4.5 Demande d'appui : manifeste de la CRE
- 4.6 Don du salaire d'un conseiller

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2014 : (42 742.26 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Entente paiement de taxe de mutation
- 6.2 Comité de pilotage plan stratégique développement communautaire
- 6.3 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.4 Entente services aux sinistrés : Société canadienne de la Croix Rouge

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Honoraires Stavibel rue Desmarais
- 7.2 CML Décompte #5 rue Desmarais

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PAROLE AU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.448-2015

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2014.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Rés.449-2015

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 POPULATION ABITIBI-OUEST

Monsieur le maire dépose un document représentant la Population des municipalités selon le décret de la Gazette officielle du Québec; le présent document représente les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest et Duparquet compte 612 personnes.

4.2 MAMOT : RÈGLEMENT 09-2014

Lettre du MAMOT informant que le règlement 09-2014 de la Ville de Duparquet, modifiant le règlement 10-2012 et modifié par la résolution 438-2014 du 2 décembre 2014, a été approuvé conformément à la loi.

4.3 MMQ : ristourne

Le conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec a approuvé une ristourne de 4M\$ à ses membres sociétaires. La Ville de Duparquet est membre sociétaire de la MMQ.

4.4 MRC : ENTREE EN VIGUEUR DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE

La MRC avise que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

4.5 DEMANDE D'APPUI : MANIFESTE DE LA CRE

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

Rés.450-2015

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu :

Que la ville de Duparquet adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature;

Que la municipalité participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

4.6 DON DU SALAIRE D'UN CONSEILLER

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien fait don à la Ville de Duparquet de son salaire de conseiller municipal pour le mois de décembre 2014. À cet effet, la ville a reçu un chèque de 177,24 \$ pour ce don.

5. FINANCES

Rés.451-2015

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2014 : (42 742,26 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 42 742,26 \$.

Comptes à payer en décembre 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Pompier / Garage / Pieces	566,49 \$
Abinord	Peinture caserne	85,60 \$
Alain Gagné	Egout Desmarais	362,17 \$
Alain Gagné	Contrat Neige	4 054,30 \$
Alliance Mobilité Bell	Cellulaire	105,57 \$
Aspirateurs Pompes	Produits Entretien	214,66 \$

Aspirateurs Pompes	Tapis	204,63 \$
Boucher Lise	Frais de Déplacement	28,80 \$
Cauat	Récupération 911	373,79 \$
Clyvextco	Ext. Poudre	156,78 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Financiere Banque National	Reer	1 350,00 \$
Garage martin Macameau	Pieces	55,45 \$
Garage martin Macameau	Pieces / Essence	133,92 \$
Garage martin Macameau	Essence	100,01 \$
Garage martin Macameau	Pièces	17,25 \$
Garage martin Macameau	Essence	108,39 \$
Groupe CCL	Permis	103,30 \$
Groupe Savibel	Honoraire Professionnel	1 989,07 \$
Le Champetre	Hommage	172,46 \$
Les Entreprise JLR	Contrat Cueuillette	2 346,48 \$
Les Entreprise Combinées	Téléphone Fermière	137,97 \$
Les Toitures Raymond	Centre des Loisirs	10 342,00 \$
Les Toitures Raymond	Centre des Loisirs	1 048,12 \$
M.Roy	Lumieres de Rues	843,54 \$
Médias Transcontinental	Avis Résultat Élection	134,52 \$
Médias Transcontinental	Avis Budget	134,52 \$
Pneus GBM	Camion Pompier	1 084,79 \$
Poste Canada	Timbres	97,73 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	732,14 \$
Produit Pétrolier Harricana	Centre Loisirs	548,58 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	363,12 \$
Produit Pétrolier Harricana	Bibliothèque	531,51 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	517,11 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage Diesel	868,00 \$
Raymond Bérubé	Neige	1 099,45 \$
Raymond Bérubé	Neige	2 101,16 \$
Raymond Bérubé	Neige	781,83 \$
Roy Jessica	Activité Cuisine	138,72 \$
Serrurier Beauchemin	Caserne	698,48 \$
Serrurier Beauchemin	Caserne	220,18 \$
Traction	Pieces	68,48 \$
Techni-Lab	Analyses	203,51 \$
Technosub	Pompe	4 907,87 \$
Therrien Harold	Égout Desmarais	281,69 \$
Yves Patry Plomberie	Fournaises	884,56 \$
Yves Patry Plomberie	Filtres	231,37 \$
9092-5447	Centre Loisirs Alarme	412,19 \$
TOTAL		42 742,26 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 ENTENTE PAIEMENT TAXE DE MUTATION

ATTENDU QUE les propriétaires de l'entreprise Pourvoirie des Iles ont fait un versement du montant du 1/5 du montant total de la taxe de mutation et tel que l'accord du conseil municipal à la résolution 298-2014; et ces derniers demandent au conseil municipal l'annulation des intérêts pour ce montant versé.

Rés.452-2015

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'enlever la tranche d'intérêts dû sur le montant versé à ce jour, intérêts évalués à approximativement 1109 \$.

6.2 COMITÉ DE PILOTAGE PLAN STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Un comité de pilotage d'une dizaine de personnes est formé afin de faire une démarche de planification stratégique qui permettra à la Ville de Duparquet de se doter d'un plan d'actions afin de réaliser sa vision et d'atteindre ses objectifs dans le cadre de son développement communautaire. La première rencontre de ce comité sera le 26 janvier 2015 à 19 h 00.

6.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La secrétaire Lise Boucher dépose au présent conseil les formulaires « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dûment remplis et signés par madame la conseillère Sylvie Lafortune, monsieur le conseiller Alain Letarte, madame la conseillère Solange Gamache, monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien ainsi que monsieur le maire Gilbert Rivard.

6.4 ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS : SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a reçu les documents nécessaires au renouvellement de son entente avec la Croix-Rouge canadienne (division du Québec) pour les services aux sinistrés.

Rés.453-2015

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de procéder à la signature de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge canadienne (division du Québec) pour les services aux sinistrés et que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale Lise Boucher sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet l'entente avec la Croix Rouge canadienne, entente étalée sur 3 années.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 HONORAIRES STAVIBEL RUE DESMARAIS

Attendu que le conseil municipal a autorisé l'exécution des travaux de réfection d'un tronçon de la conduite d'aqueduc de la rue Desmarais et que Stavibel ont effectué la surveillance du chantier;

Attendu que le tronçon d'aqueduc sur la rue Desmarais est approuvé prioritaire par le MAMOT dans la programmation TECQ 2010-2013 et que le seul financement pour ces travaux se trouve dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Attendu que le MAMOT est en cours d'approbation de la TECQ 2010-2013; et ensuite le MAMOT procédera à son accord de financer les travaux de Desmarais dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Rés.454-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et adopté unanimement d'autoriser le paiement des honoraires professionnels à forfait de Stavibel au montant de 7 734,37 \$ incluant les taxes applicables sur le projet de tronçon d'aqueduc de la rue Desmarais. Au surplus, la ville financera à même le fonds de roulement en attendant l'approbation du financement par la TECQ.

7.1 CML DÉCOMPTE #5 RUE DESMARAIS

Attendu que le conseil municipal a autorisé l'exécution des travaux de réfection d'un tronçon de la conduite d'aqueduc de la rue Desmarais et que CML Entrepreneur a exécuté les travaux suite au contrat octroyé par appel d'offres;

Attendu que le tronçon d'aqueduc sur la rue Desmarais est approuvé prioritaire par le MAMOT dans la programmation TECQ 2010-2013 et que le seul financement pour ces travaux se trouve dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Attendu que le MAMOT est en cours d'approbation de la TECQ 2010-2013; et ensuite le MAMOT procédera à son accord de financer les travaux de Desmarais dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Rés.455-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement d'autoriser le paiement du décompte #5 au montant de 42 045,44 \$ incluant les taxes applicables sur le projet de tronçon d'aqueduc de la rue Desmarais. Au surplus, la ville financera à même le fonds de roulement en attendant l'approbation du financement par la TECQ.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Solange Gamache informe le conseil, que la soirée du Jour de l'An du 31 décembre 2014 organisée par le comité des loisirs, fut un succès; le conseil félicite les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation de cette fête.

9. PAROLE AU PUBLIC

Aucun commentaire

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.456-2015

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h30.